

Charte du lombricompostage

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets et du budget participatif 2019, la Mairie de Talence propose aux habitants de bénéficier d'un lombricomposteur dont les objectifs sont de :

- Valoriser les déchets organiques de cuisines
- Participer activement au tri sélectif
- Réduire la quantité des déchets
- Produire un engrais naturel

En tant que volontaire à cette action de développement durable, je souhaite bénéficier d'un lombricomposteur et je m'engage à respecter les termes de cette charte.

Je m'engage :

- Suivre les indications consignées dans le guide pratique du compostage qui vous est remis
- M'informer de l'évolution du compostage en consultant les courriers et informations adressés
- Répondre aux questions qui pourront être posées par les agents de la ville concernant l'opération compostage, le matériel, son utilisation ainsi que la fabrication du compost. Une enquête pourra avoir lieu par courrier, par mail ou par téléphone
- Utiliser le composteur pour composter les biodéchets produits sur mon lieu d'habitation
- Conserver le composteur individuel en bon état
- Restituer le composteur fournis en cas de non-utilisation du matériel

La ville s'engage à :

- Vous fournir gratuitement un Lombricomposteur individuel
- Vous fournir les consignes et informations nécessaires à la bonne pratique du compostage (vidéo et guide de compostage)
- Répondre à vos interrogations concernant la pratique du compostage, merci de faire vos demandes à la MDD à au 05.56.84.34.66
- Vous informer des résultats d'enquêtes réalisées sur les pratiques de compostage
- Proposer à ses agents la possibilité de valoriser leurs biodéchets sur leur lieu de travail dans le cadre de sa démarche "mairie exemplaire, ville résiliente"
- Ne pas diffuser les données personnelles relatives aux foyers participants

Je soussigné :

Résident au :

Téléphone :

Email :

Nombre de personnes au foyer :

J'accepte de recevoir des informations de la ville de Talence

Date et signature habitant

Date et signature du représentant de la Mairie